

PR340101 & PR410101 SHAMPOOING SURPUISSANT GS27 PRO

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

FDS Réf.: 1/6/438

Date d'émission: 19/10/2010 Date de révision: 11/09/2019 Remplace la fiche: 30/04/2018 Version: 4.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : SHAMPOOING SURPUISSANT GS27 PRO
Code du produit : PR340101 (20L) / PR410101 (200L)
Type de produit : Détergent

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation industrielle, Utilisation professionnelle
Utilisation de la substance/mélange : Shampoing carrosserie

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale : GS27
Adresse : 540 rue Gilles de Gennes - Node Park Touraine - 37310 Tauxigny - France
Téléphone : 02 47 73 77 77 Fax : 02.47.37.38.66
accueil@gs27.com / www.gs27.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : ORFILA - +33 (0)1 45 42 59 59

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1 H314

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS05

Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Composants dangereux :

hydroxyde de sodium

Mentions de danger (CLP) :

H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence (CLP) :

P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.
P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON, un médecin.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

PR340101 & PR410101 SHAMPOOING SURPUISSANT GS27 PRO

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium	(N° CAS) 64-02-8 (N° CE) 200-573-9 (N° Index) 607-428-00-2 (N° REACH) 01-2119486762-27	1 - 5	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Eye Dam. 1, H318 STOT RE 2, H373
(2-methoxymethylethoxy)propanol substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires	(N° CAS) 34590-94-8 (N° CE) 252-104-2 (N° REACH) 01-2119450011-60	1 - 3	Non classé
Alcohols, C9-11 ethoxylated, < 2.5 EO	(N° CAS) 68439-46-3	1 - 3	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Eye Dam. 1, H318
hydroxyde de sodium	(N° CAS) 1310-73-2 (N° CE) 215-185-5 (N° Index) 011-002-00-6 (N° REACH) 01-2119457892-27	1 - 5	Met. Corr. 1, H290 Skin Corr. 1A, H314
1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxymethyl)-N,N dimethyl-,N-C8-18(even numbered) acyl derivs., hydroxides, inner salts	(N° CAS) 97862-59-4 (N° CE) 931-296-8 (N° REACH) 01-2119488533-30	1 - 3	Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 3, H412
nitrilotriacétate de trisodium	(N° CAS) 5064-31-3 (N° CE) 225-768-6 (N° Index) 607-620-00-6 (N° REACH) 01-2119519239-36	<0.5	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Eye Irrit. 2, H319 Carc. 2, H351

Limites de concentration spécifiques:

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
hydroxyde de sodium	(N° CAS) 1310-73-2 (N° CE) 215-185-5 (N° Index) 011-002-00-6 (N° REACH) 01-2119457892-27	(0,5 =<C < 2) Eye Irrit. 2, H319 (0,5 =<C < 2) Skin Irrit. 2, H315 (2 =<C < 5) Skin Corr. 1B, H314 (5 =<C < 100) Skin Corr. 1A, H314
nitrilotriacétate de trisodium	(N° CAS) 5064-31-3 (N° CE) 225-768-6 (N° Index) 607-620-00-6 (N° REACH) 01-2119519239-36	(5 =<C < 100) Carc. 2, H351

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Appeler immédiatement un médecin.
Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
Premiers soins après contact avec la peau	: Rincer la peau à l'eau/se doucher. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Appeler immédiatement un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après contact avec la peau	: Provoque de graves brûlures. Brûlures.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Lésions oculaires graves.
Symptômes/effets après ingestion	: Brûlures.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Dégagement possible de fumées toxiques.
---	---

PR340101 & PR410101 SHAMPOOING SURPUISSANT GS27 PRO

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

5.3. Conseils aux pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Eviter la mise en suspension de poussières aériennes susceptibles de provoquer une explosion.
- Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : Empêcher la pénétration du produit dans les égouts, les sous-sols, les fosses, ou tout autre endroit où son accumulation pourrait être dangereuse.

6.1.1. Pour les non-secouristes

- Équipement de protection : Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.
- Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les aérosols, brouillards, fumées, gaz, poussières, vapeurs.

6.1.2. Pour les secouristes

- Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant. Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées.
- Autres informations : Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les aérosols, brouillards, fumées, gaz, poussières, vapeurs. Porter un équipement de protection individuel.
- Température de manipulation : 5 - 25
- Mesures d'hygiène : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Protéger du gel. Protéger du rayonnement solaire. Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
- Produits incompatibles : Acides forts. Agent oxydant. Bases fortes.
- Matières incompatibles : Rayons directs du soleil. Sources d'inflammation.
- Durée de stockage maximale : 13 mois
- Température de stockage : > 5 - 25 °C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

(2-methoxymethylethoxy)propanol (34590-94-8)

France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle

Nom local	(2-méthoxyméthyléthoxy)-propanol
VME (mg/m³)	308 mg/m³
VME (ppm)	50 ppm
Note (FR)	Valeurs réglementaires contraignantes; risque de pénétration percutanée
Référence réglementaire	Article R4412-149 du Code du travail (réf.: INRS ED 984, 2016)

PR340101 & PR410101 SHAMPOOING SURPUISSANT GS27 PRO

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

hydroxyde de sodium (1310-73-2)

France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle

Nom local	Sodium (hydroxyde de)
VME (mg/m³)	2 mg/m³
Note (FR)	Valeurs recommandées/admises
Référence réglementaire	Circulaire du Ministère du travail (réf.: INRS ED 984, 2016)

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Protection des mains:

Gants de protection. Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques. Dans la mesure où le produit est constitué de plusieurs substances, la durabilité du matériau des gants ne peut pas être estimée et doit être testée avant utilisation

Type	Matériau	Perméation	Epaisseur (mm)	Pénétration	Norme
Gants	Caoutchouc nitrile (NBR), Caoutchouc chloroprène (CR), Caoutchouc butyle	6 (> 480 minutes)	0.65		EN ISO 374
Gants	Viton® II, Chlorure de polyvinyl (PVC)	6 (> 480 minutes)	0.5		EN ISO 374

Protection oculaire:

Lunettes bien ajustables

Type	Utilisation	Caractéristiques	Norme
Lunettes de sécurité	Gouttelettes	avec protections latérales	EN 166

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

Appareil	Type de filtre	Condition	Norme
	Type A - Composés organiques à point d'ébullition élevé (>65°C)	En cas de ventilation insuffisante :	EN 136, EN 140, EN 143, EN 14387, EN 149

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Jaune.
Odeur	: Aucune donnée disponible
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 13
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Non applicable
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible

PR340101 & PR410101 SHAMPOOING SURPUISSANT GS27 PRO

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 1,09 +/- 0.03
Solubilité	: Produit soluble dans l'eau.
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir rubrique 7). Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses. Rayons directs du soleil. gel.

10.5. Matières incompatibles

Agent oxydant. Acides forts. Bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé

(2-methoxymethylethoxy)propanol (34590-94-8)

DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	9510 mg/kg

Alcohols, C9-11 ethoxylated, < 2.5 EO (68439-46-3)

DL50 orale rat	300 - 2000 mg/kg
DL50 cutanée rat	2000 mg/kg

éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium (64-02-8)

DL50 orale	1780 mg/kg de poids corporel
------------	------------------------------

1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxymethyl)-N,N dimethyl-,N-C8-18(even numbered) acyl derivs., hydroxides, inner salts (97862-59-4)

DL50 orale	> 2335 mg/kg de poids corporel
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg

nitrilotriacétate de trisodium (5064-31-3)

DL50 orale	1740 mg/kg de poids corporel
DL50 voie cutanée	> 2000 mg/kg de poids corporel

PR340101 & PR410101 SHAMPOOING SURPUISSANT GS27 PRO

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

CL50 inhalation rat (Brouillard/Poussière - mg/l/4h)	> 5000 mg/l
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. pH: 13
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Lésions oculaires graves, catégorie 1, implicite pH: 13
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général	: Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement. Le produit non neutralisé peut être dangereux pour les organismes aquatiques.
Toxicité aquatique aiguë	: Non classé
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	: Non classé

(2-methoxymethylethoxy)propanol (34590-94-8)	
CL50 poisson 1	10000 mg/l Pimephales promelas
CE50 Daphnie 1	1919 mg/l Daphnia magna
EC50 96h algae (1)	969 mg/l Pseudokirchneriella subcapitata
NOEC chronique crustacé	0,5 mg/l Daphnia magna

éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium (64-02-8)	
CL50 poisson 1	> 121 mg/l
CL50 poissons 2	>
CE50 autres organismes aquatiques 1	625 mg/l waterflea
CE50 autres organismes aquatiques 2	2,77 mg/l
EC50 72h algae 1	> 100 mg/l

1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxymethyl)-N,N dimethyl-,N-C8-18(even numbered) acyl derivs., hydroxides, inner salts (97862-59-4)	
CL50 poisson 1	1,11 mg/l Pimephales pro
EC50 72h algae 1	1 - 10 mg/l

nitrilotriacétate de trisodium (5064-31-3)	
CL50 poisson 1	125 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 1	98 mg/l waterflea
CE50 autres organismes aquatiques 2	> 91,5 mg/l

hydroxyde de sodium (1310-73-2)	
CL50 poisson 1	> 35 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 1	> 33 mg/l waterflea

12.2. Persistance et dégradabilité

Alcools, C9-11 ethoxylated, < 2.5 EO (68439-46-3)	
Biodégradation	60 %

PR340101 & PR410101 SHAMPOOING SURPUISSANT GS27 PRO

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium (64-02-8)	
Persistence et dégradabilité	Difficilement biodégradable.

1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxymethyl)-N,N dimethyl-,N-C8-18(even numbered) acyl derivs., hydroxides, inner salts (97862-59-4)	
Persistence et dégradabilité	Facilement biodégradable.
Biodégradation	76,3 %

12.3. Potentiel de bioaccumulation

(2-methoxymethylethoxy)propanol (34590-94-8)	
Log Kow	0,004

Alcohols, C9-11 ethoxylated, < 2.5 EO (68439-46-3)	
Log Pow	3,11 - 4,19

éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium (64-02-8)	
BCF poissons 1	1,8 Lepomis macrochirus
Log Pow	-0,43

1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxymethyl)-N,N dimethyl-,N-C8-18(even numbered) acyl derivs., hydroxides, inner salts (97862-59-4)	
Facteur de bioconcentration (BCF REACH)	71

nitrilotriacétate de trisodium (5064-31-3)	
Log Pow	-2,62

hydroxyde de sodium (1310-73-2)	
Log Pow	-3,88

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets	: Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Eliminer les produits en installation agréée. Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement.
Ecologie - déchets	: Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU				
UN 1719	UN 1719	Non applicable	UN 1719	UN 1719
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A.	LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A.	Non applicable	LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A.	LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A.

PR340101 & PR410101 SHAMPOOING SURPUISSANT GS27 PRO

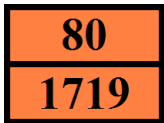
Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Description document de transport				
UN 1719 LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A. (hydroxyde de sodium), 8, III, (E)	UN 1719 LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A. (hydroxyde de sodium), 8, III	Non applicable	UN 1719 LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A. (hydroxyde de sodium), 8, III	UN 1719 LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A. (hydroxyde de sodium), 8, III
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
8	8	Non applicable	8	8
		Non applicable		
14.4. Groupe d'emballage				
III	III	Non applicable	III	III
14.5. Dangers pour l'environnement				
Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non	Non applicable	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR)	: C5
Dispositions spéciales (ADR)	: 274
Quantités limitées (ADR)	: 5I
Quantités exceptées (ADR)	: E1
Instructions d'emballage (ADR)	: P001, IBC03, R001
Dispositions relatives à l'emballage en commun (ADR)	: MP19
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)	: T7
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)	: TP1, TP28
Code-citerne (ADR)	: L4BN
Véhicule pour le transport en citerne	: AT
Catégorie de transport (ADR)	: 3
Dispositions spéciales de transport - Colis (ADR)	: V12
Numéro d'identification du danger (code Kemler)	: 80
Panneaux oranges	: 

Code de restriction en tunnels (ADR) : E

Transport maritime

Dispositions spéciales (IMDG)	: 223, 274
Instructions d'emballage (IMDG)	: P001
Instructions d'emballages GRV (IMDG)	: IBC03
Instructions pour citernes (IMDG)	: T7
Dispositions spéciales pour citernes (IMDG)	: TP1, TP28
N° FS (Feu)	: F-A
N° FS (Déversement)	: S-B
Catégorie de chargement (IMDG)	: A
Tri (IMDG)	: SG22, SG35
Propriétés et observations (IMDG)	: Reacts violently with acids. Reacts with ammonium salts, evolving ammonia gas. Causes burns to skin, eyes and mucous membranes.

Transport aérien

Non applicable

PR340101 & PR410101 SHAMPOOING SURPUISSANT GS27 PRO

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN)	: C5
Dispositions spéciales (ADN)	: 274
Quantités limitées (ADN)	: 5 L
Quantités exceptées (ADN)	: E1
Transport admis (ADN)	: T
Équipement exigé (ADN)	: PP, EP
Nombre de cônes/feux bleus (ADN)	: 0

Transport ferroviaire

Code de classification (RID)	: C5
Dispositions spéciales (RID)	: 274
Quantités limitées (RID)	: 5L
Quantités exceptées (RID)	: E1
Instructions d'emballage (RID)	: P001, IBC03, R001
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (RID)	: MP19
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID)	: T7
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID)	: TP1, TP28
Codes-citerne pour les citernes RID (RID)	: L4BN
Catégorie de transport (RID)	: 3
Dispositions spéciales de transport - Colis (RID)	: W12
Colis express (RID)	: CE8
Numéro d'identification du danger (RID)	: 80

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Les restrictions suivantes sont applicables selon l'annexe XVII du Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH):

Code de référence	Applicable on	Titre de l'entrée ou description
3(b)	NET 6438 ; Alcohols, C9-11 ethoxylated, < 2.5 EO ; 1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxymethyl)-N,N dimethyl-,N-C8-18(even numbered) acyl derivs., hydroxides, inner salts	Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008: Classes de danger 3.1 à 3.6, 3.7 effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur le développement, 3.8 effets autres que les effets narcotiques, 3.9 et 3.10
3(c)	1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxymethyl)-N,N dimethyl-,N-C8-18(even numbered) acyl derivs., hydroxides, inner salts	Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008: Classe de danger 4.1

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient pas des substances de l'Annexe XIV du Règlement REACH

Ne contient aucune substance soumise au RÈGLEMENT (UE) N° 649/2012 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

La/Les substance(s) n'est/ne sont pas soumise(s) au règlement (CE) n° 850/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 concernant les polluants organiques persistants et modifiant la directive 79/117/CEE

Règlement sur les détergents : Étiquetage du contenu:	
Composant	%
EDTA et sels, NTA (acide nitrilotriacétique) et sels, agents de surface non ioniques, agents de surface amphotères	<5%

15.1.2. Directives nationales

France

Maladies professionnelles : RG 84 - Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel

PR340101 & PR410101 SHAMPOOING SURPUISSANT GS27 PRO

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Acute Tox. 4 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), catégorie 4
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 3
Carc. 2	Cancérogénicité, catégorie 2
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Met. Corr. 1	Corrosif pour les métaux, catégorie 1
Skin Corr. 1A	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1A
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1B
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie 2
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.